

Province de Québec
Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson

Procès-verbal de la séance **extraordinaire** du conseil municipal de la Ville dument convoquée et tenue le mardi 27 août 2019 à 17 h 31.

Sous la présidence de la mairesse, madame Gisèle Dicaire et en présence de la directrice générale, greffière adjointe, madame Julie Forgues, étaient présents et formant quorum les conseillers et conseillères suivants : monsieur Bernard Malo, madame Marie-Claude Déziel, madame Lisiane Monette monsieur Raymond St-Aubin, madame Julie Moreau et monsieur Maxime Bélanger.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture et constatation du quorum.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Modification à la résolution # 6998-08-2019 – Adoption du projet de règlement de concordance # 128-2018-A02 modifiant le plan d'urbanisme # 128-2018-PU de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson afin d'y introduire de nouvelles normes régionales relatives à la protection et l'accessibilité aux sentiers prévues au schéma d'aménagement de la MRC.
4. Congédiement – Dossier # RH-6004.
5. Période de questions.
6. Levée de la séance.

1. OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM.

Madame la mairesse, Gisèle Dicaire, souhaite la bienvenue aux membres et constate le quorum.

7008-08-2019

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

ATTENDU que les membres du conseil ont tous reçu un projet d'ordre du jour joint à la convocation de la présente séance extraordinaire du conseil municipal ;

ATTENDU que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour et que tous les membres du conseil sont présents ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Raymond St-Aubin, APPUYÉ par monsieur Bernard Malo et IL EST unanimement RÉSOLU et adopté ce qui suit :

QUE l'ordre du jour soit et est approuvé avec les modifications suivantes :

- Le point 5 pour le sujet : Abrogation de la résolution # 6995-08-2019 – Contrôle qualitatif des travaux et matériaux – Réfection de tronçons et du chemin Guénette – Dossier # TP-201902-08 – Mandat à Solmatech inc, est ajouté ;
- Les points 5 et 6 sont décalés en 6 et 7.

7009-08-2019

3. MODIFICATION À LA RÉOLUTION # 6998-08-2019 – ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT DE CONCORDANCE # 128-2018-A02 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME # 128-2018-PU DE LA VILLE DE SAINTE-MARGUERITE-DU-LAC-MASSON AFIN D'Y INTRODUIRE DE NOUVELLES NORMES RÉGIONALES RELATIVES À LA PROTECTION ET L'ACCESSIBILITÉ AUX SENTIERS PRÉVUES AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE LA MRC.

ATTENDU la résolution # 6998-08-2019 prise le 19 août 2019 par laquelle ce conseil autorisait l'adoption du projet de règlement # 128-2018-A02 (P) et qu'avis public soit donné pour la tenue d'une assemblée publique de consultation le mardi 10 septembre 2019 pour explique ce projet de règlement ;

ATTENDU les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* prévoyant un délai de publication de l'avis public d'au moins 15 jours afin d'annoncer la tenue d'une consultation dans le cadre d'une modification au plan d'urbanisme ;

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier la résolution précitée pour déplacer la tenue de la consultation publique au 24 septembre 2019 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Raymond St-Aubin, APPUYÉ par monsieur Maxime Bélanger et IL EST unanimement RÉSOLU et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil modifie la résolution # 6998-08-2019 afin de modifier la date de la tenue de consultation publique au mardi 24 septembre 2019 prévue dans le processus d'adoption du projet de règlement # 128-2018-A02 (P) et qu'avis public soit donné à cette fin.

7010-08-2019

4. CONGÉDIEMENT – DOSSIER # RH-6004.

ATTENDU la résolution # 7006-08-2019 prise le 19 août 2019 par laquelle ce conseil approuvait la suspension disciplinaire avec solde de l'employé # RH-6004 pour fins d'enquête et prise de décision ;

ATTENDU l'enquête disciplinaire réalisée par la directrice générale, madame Julie Forgues, en collaboration avec le conseiller juridique au dossier ;

ATTENDU les motifs évoqués dans la lettre remise le 26 août 2019 à l'employé # RH-6004 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette, APPUYÉ par madame Julie Moreau et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil procède au congédiement de l'employé # RH-6004.

QUE ce conseil mandate le Service de la trésorerie afin de transmettre à l'employé # RH-6004 sa cessation d'emploi, ses dernières semaines de paie ainsi que tous les montants relatifs aux heures résiduelles prévues dans ses banques de temps 2019.

7011-08-2019

5. ABROGATION DE LA RÉSOLUTION # 6995-08-2019 – CONTRÔLE QUALITATIF DES TRAVAUX ET MATÉRIAUX – RÉFECTION DE TRONÇONS ET DU CHEMIN GUÉNETTE – DOSSIER # TP-201902-08 – MANDAT À SOLMATECH INC.

ATTENDU la résolution # 6933-06-2019 prise le 17 juin 2019 par laquelle ce conseil approuvait l'octroi d'un mandat à la firme Solmatech inc. pour procéder au contrôle qualitatif des travaux et matériaux dans le cadre des travaux de réfection de tronçons du chemin Guénette connu sous le dossier # TP-201902-08 ;

ATTENDU la résolution # 6995-08-2019 prise le 19 août 2019 par laquelle ce conseil octroyait le même mandat à la firme précitée ;

ATTENDU qu'il y a lieu d'abroger la résolution # 6995-08-2019 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Bernard Malo, APPUYÉ par madame Marie-Claude Déziel et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE cette résolution abroge, à toutes fins que de droit, la résolution # 6995-08-2019.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS.

7. LEVÉE DE LA SÉANCE.

7012-08-2019

Étant 17 h 37, l'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ par madame Marie-Claude Déziel, APPUYÉ par madame Lisiane Monette et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté de lever l'assemblée.

(signé)

Madame Gisèle Dicaire
Mairesse

(signé)

Madame Julie Forgues
Directrice générale, greffière adjointe